FEDIL

Position - 10/04/2020

LA CRISE COVID-19 CHANGERA-T-ELLE LES AMBITIONS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE ?

En quelques semaines seulement, la pandémie du coronavirus a envahi les systèmes de santé du monde entier, faisant des milliers de victimes, perturbant les voyages et le commerce et paralysant l'économie mondiale de manière inédite.

Le Luxembourg ne fait pas exception à la règle. La plupart des secteurs industriels représentés par la FEDIL sont touchés. Les activités de production des fournisseurs locaux de pièces automobiles ont été arrêtées ou fonctionnent avec des capacités très réduites depuis que la plupart des constructeurs automobiles du monde entier ont arrêté leurs activités.Les producteurs de verre et de ciment, qui généralement vendent leur production sur le marché local et régional ont cessé leur activité depuis que le secteur de la construction au Luxembourg a été mis à l'arrêt et que la demande régionale transfrontalière a rapidement baissé. D'autres activités, telles que la production d'acier et d'aluminium ou encore la distribution de carburants, fonctionnent à un rythme sensiblement réduit. Les secteurs qui connaissent actuellement une forte demande, tels que la production de denrées alimentaires et les matériaux d'emballage, ainsi que les secteurs de la logistique ou des TIC, ont du mal à poursuivre leurs activités car jusqu'à 30 % de leurs employés sont soit en congé de maladie, soit en congé pour raisons familiales.

Le gouvernement luxembourgeois réagit bien pour contenir la crise sanitaire, et les mesures qu'il met en place pour aider l'économie à surmonter ce choc extraordinaire vont pouvoir aider les entreprises à court terme. En effet, «court terme» estle mot d'ordre alors que les entreprises sont en train d'évaluer leurs options au jour le jour. Elles doivent constamment adapter leurs décisions, en fonction de la fluctuation de la demande sur les marchés, en fonction de la disponibilité de leur main-d'œuvre et en fonction de leur trésorerie. Il faut espérer que la crise sera elle aussi de courte durée. Or, les entreprises qui réussiront à la surmonter risqueront d'être affaiblies financièrement pour les années à venir. Nombre d'entre elles devront revoir leurs stratégies commerciales ainsi que leurs plans d'investissement et continuer à se concentrer sur le court terme pour se redresser le plus rapidement possible.

Pour un gouvernement qui concentre certains de ses principaux objectifs sur le

très long terme, cette situation est un test. C'est un test qui déterminera à quel point le gouvernement est engagé vis-à-vis de ses objectifs climatiques à long terme pour 2030 et 2050. En 2019, le gouvernement avait commencé à fixer des objectifs climatiques qui figuraient parmi les plus ambitieux d'Europe. Puis, au début de l'année 2020, son plan national intégré en matière d'énergie et de climat a choisi les options les plus coûteuses pour les atteindre. Ces options comprennent une délocalisation substantielle des revenus fiscaux provenant des carburants routiers, l'abandon de la possibilité d'acheter des droits d'émission à d'autres pays de l'UE ou le rejet des technologies de capture et de stockage de carbone (CSC) comme étant non durables.

Aujourd'hui, la crise sanitaire a modifié bon nombre d'hypothèses et de variables qui semblaient si évidentes il y a quelques semaines à peine. COVID-19 est en train de modifier l'hypothèse qui aurait pu tolérer la poursuite des mesures climatiques aussi coûteuses. Actuellement, le gouvernement est confronté à d'importantes dépenses à court terme pour financer son paquet de stabilisation de l'économique, en essayant de maintenir les entreprises en vie et d'éviter des conséquences sociales non désirées. Une fois la crise surmontée, les entreprises quant à elles, auront un pouvoir d'investissement considérablement réduit et elles ne pourront contribuer qu'à un rythme diminué au rétablissement des finances publiques.

La FEDIL voit donc la nécessité d'évaluer comment les capacités d'investissement fortement affaiblies, voire complètement éradiquées du secteur privé et du secteur public après la crise, affectent les ambitions climatiques du Luxembourg. Les obligations climatiques et environnementales doivent donc être revues afin de contribuer également à la préservation, à court terme, de la liquidité des entreprises. En outre, la FEDIL encourage fortement le gouvernement à évaluer des mesures correctives qui peuvent concilier les actions nécessaires en matière de climat avec la nouvelle situation économique. La communauté industrielle propose de considérer les points suivants sans, pour autant, remettre en question les objectifs nationaux de réduction des émissions de CO_2.

Sur le court à moyen terme :

- Éviter que la crise COVID-19 ne fausse les résultats en matière d'efficacité énergétique, ce qui affecterait les entreprises adhérant à l'accord volontaire ;
- Permettre aux entreprises de reporter les investissements prévus en matière d'efficacité énergétique ou de réduction d'émissions, et ce sans perdre les incitations financières déjà convenues avec le gouvernement ;
- Permettre une certaine flexibilité à la date limite du 30 avril pour la restitution des quotas d'émission du SCEQE au cas où cette obligation ne pourrait pas être respectée à temps en raison de circonstances liées à la perturbation causée par COVID-19 ;
- Veiller à ce que les réductions de la production et des émissions de CO_2 liées à COVID-19 dans le secteur du SCEQE ne réduisent pas le montant des allocations des certificats de CO_2 après 2020 : L'allocation de quotas d'émission pour la phase IV (2021-2030) est basée sur la production moyenne de la période 2014-2018, mais ajustée sur la base des chiffres de 2019-2020. Plaider au niveau de la CE pour que cet ajustement soit abandonné car le niveau d'activité de 2020 n'est pas représentatif.

Sur le moyen et long terme :

- Adopter une politique d'accises plus prudente sur les carburants du secteur du transport afin d'éviter de perdre d'importantes sources de revenus publics et d'empêcher un redressement rapide des finances

publiques ;
- Envisager l'acquisition de droits d'émission et réévaluer les objectifs d'efficacité énergétique pour tous les secteurs afin d'éviter aux entreprises de devoir investir temporairement dans les nouvelles technologies ;
- Accepter l'ensemble des possibilités technologiques, y compris les technologies de capture et de stockage de carbone (CSC) ainsi que d'autres technologies permettant de réduire les émissions de CO_2 ;
- Créer les conditions-cadres ainsi que l'infrastructure nécessaires pour fournir rapidement aux entreprises des sources d'énergie renouvelables abondantes et à prix compétitif : gaz à faible teneur en carbone, combustibles de substitution et électricité renouvelable ;
- Mettre en œuvre des mesures visant à bénéficier durablement du potentiel de réduction des émissions liées aux transports et à la mobilité démontrés par la crise grâce à l'utilisation des technologies numériques.

Enfin, mettre au cœur du plan de relance de l'après-crise les investissements qui favorisent les technologies propres. Stimuler le développement d'infrastructures de technologies propres qui aident l'industrie à réaliser la transition énergétique de manière efficace et profitable : Stimuler l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les batteries, ainsi que les infrastructures de l'hydrogène et du captage du carbone. À une époque où l'attractivité d'une économie est de plus en plus déterminée par sa capacité à fournir de l'énergie propre aux entreprises, des investissements qui transforment les infrastructures énergétiques du pays peuvent faire une différence durable dans l'avenir du Luxembourg.